



Albi, le 30 août 2021

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription Tarn SDEI

à

Mesdames les Directrices Adjointes de SEGPA
Messieurs les Directeurs Adjointes de SEGPA

Mesdames les coordonnatrices d'ULIS
Monsieur le coordonnateur d'ULIS

S/c de Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'UE

S/c de Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'établissement spécialisé

NOTE DE RENTREE

Inspection Centre Tarn
SDEI

L'Année scolaire 2021/2022 est inscrite sous le signe, notamment concernant le déploiement et la mise en œuvre active de la politique inclusive :

- du SDEI (Service Départemental de l'Ecole Inclusive), qui a deux ans. Au-delà du changement de paradigme qu'il constitue par l'élargissement de son action à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, afin de les amener sur la voie de la réussite scolaire en dépit des obstacles qu'ils rencontrent et que l'Ecole de la République se doit d'accompagner du mieux possible, il est en charge également de promouvoir la formation de tous les intervenants auprès de ce public, de la maternelle au lycée, et de sensibiliser à son accueil et aux stratégies d'apprentissage opérantes pour lui. Enfin, il a pour mission de répondre le plus rapidement et le plus efficacement possible aux notifications des moyens de compensation décidés par la MDA (Maison de l'Autonomie), dans une relation aux familles régulière et attentive. Malgré la crise sanitaire, le SDEI a pu relever ce défi, et il le doit en grande partie à l'engagement de tous les personnels devant élèves ou non qui en dépendent, aux personnes ressource spécialisées, mais aussi aux enseignants des classes ordinaires qui accueillent les élèves différents: qu'ils soient tous remerciés et fiers de cette réussite, malgré le contexte sanitaire.
- de la généralisation des PIAL, sur lesquels le SDEI mais également tous les acteurs de terrain (IEN, chefs d'établissement, enseignants référents, AESH référents, AESH) auront à communiquer et informer de manière élargie et accessible auprès des enseignants et de tous les usagers. A cet égard, je ferai en partenariat de nouvelles visites, lesquelles permettront d'identifier les bonnes pratiques, les évolutions à mener et la montée en puissance de l'approche qualitative au service des élèves à besoins éducatifs particuliers, qui fonde la mise en place de ces pôles, dans une utilisation la plus efficace possible des moyens attribués à chacun d'eux,
- de la finalisation des externalisations de groupes d'élèves des unités d'enseignement des ESMS ainsi que de la bascule du plus grand nombre possible d'élèves du médicosocial en milieu ordinaire à la rentrée 2022, par le biais de ces implantations mais également celui des scolarisations individuelles, partagées ou non,
- de la poursuite de l'appui à la scolarité par les équipes mobiles médico-sociales, et du renforcement du suivi des élèves de SESSAD par les enseignants mis à disposition des ESMS, notamment concernant les DITEP (anciennement ITEP), désormais effectifs,

Référence
NOTE SDEI R 2021

Dossier suivi par
Isabelle CHARTIER
Téléphone
05 67 76 58.59
Mél.

0811060m@ac-toulouse.fr

69 Boulevard Foch
81013 Albi cedex 09



- de la mise en place des PIAL renforcés, en lien étroit avec l'ARS et le médico-social,
- de l'ouverture d'une Ulis école à Lavaur (école du Pigné), d'une unité maternelle autisme à Castres (Ecole maternelle du Centre), d'un poste d'enseignant référent destiné à renforcer l'équipe existante, et d'un demi-poste d'enseignant au titre du DITEP le Briol.

Je vous informe que j'attacherai une importance toute particulière dans le cadre de ce qui précède et qui constitue une somme d'outils dont il conviendra que chacun d'entre vous s'empare au bénéfice de sa propre formation, mais aussi des élèves qui lui sont confiés, à la personnalisation des parcours scolaires, notamment concernant le Parcours Avenir. A cet effet, je vous engage à prendre l'attache des psychologues de l'éducation, qui pourront vous orienter vers une meilleure connaissance des familles de métiers désormais répertoriées et au nombre de 14. Vous pouvez également consulter en ligne les documents ONISEP interactifs et riches de renseignements sur tous ces points. Enfin, il est important que vous connaissiez les formations de niveau IV et V dispensées dans le Tarn, sous statut scolaire et/ou par alternance, afin d'accompagner au mieux vos élèves et leurs familles dans la construction d'un projet de vie suffisamment ambitieux, en phase avec les aspirations et capacités des jeunes concernés.

Je rappelle à ce titre qu'il est fondamental en cas de doute, dans les mois qui précèdent la demande d'orientation en LP en classe de 3^{ème}, de faire appel à un médecin scolaire qui pourra vous conseiller sur les obstacles à lever avant de valider une inscription dans une formation qui pourrait ne pas convenir au regard des incapacités de certains jeunes.

A/ Les lignes directrices :

De manière plus générale, je vous rappelle ci-dessous la **Circulaire de rentrée parue au BOEN N°25 du 24 juin 2021**, sur certains points de laquelle je vais me permettre d'insister :

(Les caractères gras constituent les exergues de la note, les objectifs généraux à poursuivre) :

1. **L'école comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général : adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire.**

Sur ce point, je vous conseille, au lieu de construire vos propres évaluations diagnostiques, ce qui peut s'avérer particulièrement chronophage en début d'année scolaire, d'utiliser les évaluations nationales, tout à fait adaptées aux différents niveaux des élèves de l'ASH (CP, CE1, 6è, CAP). Vous gagnerez de facto des heures de travail précieuses qui vous permettront d'élaborer une organisation de classe ainsi qu'un emploi du temps précis et adapté faisant la part belle aux temps de remédiation et de renforcement à destination des élèves qui en ont le plus besoin, ceci en intégrant ces moments de manière systématique chaque semaine, et en utilisant les plans de travail pour les élèves les plus autonomes (afin de vous rendre disponible pour l'animation de ces ateliers).

Attachez-vous également dès que possible à associer les outils, contenus et stratégies développés dans le cadre des plans nationaux en mathématique et français (destinés à installer durablement les fondamentaux) avec ceux propres à l'ASH, impérativement pour les élèves non verbaux ou non scripteurs, mais pour tous les autres également : ceci passe à la fois par la nécessaire acquisition d'automatismes, un fort ancrage dans la contextualisation des apprentissages, et des phases manipulatoires conséquentes.

Faites en sorte qu'aucun élève à besoins éducatifs particuliers ne soit tenu à l'écart des compétences numériques et puisse les acquérir, en prenant pour référence le dispositif PIX développé dans les collèges et lycées.

2. **L'école où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste,**

Ceci se fera notamment par le renforcement à l'éducation aux médias et à l'information, si importante en SEGPA et chez les adolescents des DITEP, mais aussi par la lecture pour vous-même du guide à paraître sur l'idée républicaine, en complément du vademecum sur la laïcité.

Il est fondamental, dans ce chapitre également, d'associer largement les élèves à besoins éducatifs particuliers aux actions ainsi qu'à la réflexion liée au développement durable et responsabilité de chacun sur ce point.



3. L'école comme le lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont le moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'école inclusive,

Il s'agira prioritairement ici de prendre le temps et le soin de la relation aux familles, souvent démunies, inquiètes, peu informées et en attente, surtout lors de la mise en place des premières aides ou accompagnements humains. J'insiste également sur le dépistage et le suivi particulier des enfants fragilisés pas la crise sanitaire et ses conséquences, pour lesquels il est urgent d'agir et d'alerter les services compétents. Développons toujours et encore une école de la bienveillance, un lieu où chacun est pris en compte avec ses particularismes, au sein duquel il est porté par toute la communauté éducative.

4. L'école comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée,

Elle passe entre autres actions, par le développement de la formation entre pairs, laquelle a largement fait ses preuves au cours des mois complexes que les établissements scolaires ont traversé au cours des deux dernières années scolaires.

B/ Lignes force de la politique inclusive:

Je vous renvoie aux textes suivants :

- Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance (titre 1 chapitre 4) qui traite de l'école inclusive,
- Circulaire 2019-088 du 5 juin 2019.

C/ CAPPEI :

Il fait partie des examens qui évoluent, notamment concernant la VAEP, et à ce titre, je vous invite à lire :

- Le décret 2017-169 du 10 février 2017 modifié par le décret 2020-1634 du 21 décembre 2020
- La circulaire ministérielle relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI du 12 février 2021.
- Pour information, la campagne d'inscription à l'examen débutera en ligne le 20 septembre et se terminera le 15 octobre 2021 : je ferai une réunion d'information dans ce cadre le **mercredi 29 septembre à 12H30 à la DSDEN du Tarn**. J'évoquerai également la formation dispensée par le SDEI 81 dans le cadre de la préparation à l'examen en candidature libre au titre de 2021/2022.

D/ Ressources :

Les ressources numériques relatives aux EBEP sont désormais plurielles, de qualité, et je vous encourage à vous rendre dans la partie réservée aux besoins éducatifs particuliers du site Eduscol, qui constitue un vivier de ressources de grande qualité, toutes accessibles et transférables.

Vous pouvez également vous rendre sur les différents padlets initiés par les enseignantes spécialisées du SDEI et l'équipe de formation.

Enfin, vous pourrez prendre connaissance très prochainement du plan départemental de formation, ainsi que du plan académique (pour ceux qui peuvent postuler- enseignants de SEGPA, en Ulis collège et LP-).



E/ Pour terminer :

Bonne rentrée et bonne année scolaire 2021/2022 à vous tous: j'émets le vœu qu'elle soit moins complexe que la précédente, sans garantie cependant qu'elle puisse se dérouler de manière tout à fait ordinaire. Ceci dit, une année dans l'ASH n'est jamais une année ordinaire.

Je souhaite la bienvenue à tous les enseignants nouvellement nommés qui rejoignent l'ASH, et aux néo titulaires parmi eux, que nous accompagnerons plus spécifiquement.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, je l'ai éprouvé à maintes reprises depuis le début de la COVID, et je vous en remercie, sincèrement.

Nombre d'entre vous ont de surcroît développé de nouvelles compétences et sollicité des domaines dans lesquels ils n'étaient pas experts, ceci avec succès, et je les en félicite.

Sachez que vous pourrez compter sur la disponibilité et l'implication de toute l'équipe du SDEI à la DSDEN, mais aussi sur les enseignants référents, très engagés et en proximité de vos écoles et établissements.

Je reste à votre écoute et votre disposition, comme depuis un certain nombre d'années à présent.

Isabelle Chartier

IEN ASH en charge du SDEI pour le Tarn



1. Coordonnées de l'équipe ASH:

- Secrétariat :

Virginie MIRANDA 0811060m@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 59

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h50

- Conseillère Pédagogique ASH :

Marilyne PINGAUD cpc-ASH.81@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 56

- Coordonnatrice départementale AESH :

Isabelle FREZAL Isabelle.Frezal@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 52

- Coordonnateur départemental PIAL :

Mathieu GARCIA coordination.pial81@ac-toulouse.fr 06 27 08 42 86

- Coordonnateur de la CDOEA (Orientation dans les EGPA) :

Jacques DURAND cdoea81@ac-toulouse.fr 05 67 76 58 58

En appui du titulaire et à mi-temps :

Lionel CADARS

- Référente Situations complexes :

Céline MAFFRE referent.situations.complexes81@ac-toulouse.fr 05 67 76 57 63

- Accompagnement matériel Handiscol :

Gilles RICHOMME (lundi et mardi) formation-handiscol81@ac-toulouse.fr 05 67 76 57 80

- Enseignante ressource autisme :

Corinne MANEIM referent.ressource.autisme81@ac-toulouse.fr 06 10 49 72 21

- Groupe des enseignants référents :

ALBI EST

Charles LACOMBE
27, rue St Antoine
Tél : 05 63 48 16 16
ensref.albibalzac@ac-toulouse.fr

Collège Honoré de Balzac
81000 ALBI

ALBI OUEST

Arnaud CLEMENT
Avenue de la Verrerie
Tél : 05 63 77 38 05
ensref.albijaures@ac-toulouse.fr

Collège Jean Jaurès
81000 ALBI



ALBI SUD	Olga RIBEIRO DE SOUSA 98, Rue du Roc Tél : 05 63 43 58 82 ensref.albibellevue@ac-toulouse.fr	Collège Bellevue 81000 ALBI
CARMAUX	Nicolas TROUILHET 17 Rue Ferrer – BP 75 Tél : 05 63 76 55 50 ensref.carmaux@ac-toulouse.fr	Collège Victor Hugo 81400 CARMAUX
CASTRES Nord	Cécilia GERARDO 18 Boulevard Clémenceau Tél : 05 63 71 54 00 ensref.castresnord@ac-toulouse.fr	Collège Jean Jaurès 81100 CASTRES
CASTRES Sud	Lucia MARTINS DIAS 1, bd H. Sizaire - BP 164 Tél : 05 63 59 11 96 ensref.castres@ac-toulouse.fr	Collège Les Cèdres 81103 CASTRES Cedex
GAILLAC	Dominique GAYRAUD Avenue Albert Camus –BP 133 Tél : 05 63 81 60 01 ensref.gaillac@ac-toulouse.fr	Collège Albert Camus 81 604 GAILLAC Cedex
	En appui du titulaire et à mi-temps : Lionel CADARS	
GRAULHET	Marie-Lucile BUVAT 51, avenue Charles de Gaulle – BP 69 Tél : 05 63 83 07 29 ensref.graulhet@ac-toulouse.fr	Collège Louis Pasteur 81302 GRAULHET Cedex
LAVAUUR	Claire DHOMS 17, route de Caraman Tél : 05 63 83 11 24 ensref.lavaur@ac-toulouse.fr	Collège Les Clauzades 81500 LAVAUUR
MAZAMET	Catherine CABROL Rue Lapeyrouse – BP 520 Tél : 05 63 61 81 28 ensref.mazamet@ac-toulouse.fr	Collège Jean-Louis Etienne 81204 MAZAMET Cedex
(PRIVE SUD)	Nathalie BOURGUES 11, bd Clémenceau Tél : 05 63 72 65 25 ensref.ddec@ac-toulouse.fr	Collège De La Salle 81100 CASTRES
(PRIVE NORD)	Sylvie FRAISSE DON 2, rue Paul Bodin Tel : 05 63 49 28 00 ensref.ddec1@ac-toulouse.fr	Collège Bon Sauveur 81000 ALBI

2. Calendrier scolaire

- Vacances de Toussaint :	du vendredi 22 octobre 2021 *	au lundi 08 novembre 2021
- Vacances de Noël :	du vendredi 17 décembre 2021*	au lundi 03 janvier 2022
- Vacances d'hiver :	du vendredi 18 février 2022*	au lundi 07 mars 2022
- Vacances de printemps:	du vendredi 22 avril 2022*	au lundi 09 mai 2021
- Vacances d'été :	mercredi 06 juillet 2022*	

**Après la classe*



3. Congés et autorisations d'absence

Je vous remercie de bien vouloir adresser **dans les meilleurs délais** votre emploi du temps au secrétariat SDEI. Chaque année, ces documents tardent à nous être envoyés et cela pose un vrai souci lors de chaque remplacement ou pour les PPCR.

Les liens doivent être faits au secrétariat SDEI dès le congé connu : Madame Miranda répercutera la demande auprès des secrétariats des autres circonscriptions.

Je suis en charge de comptabiliser chaque fin de semaine les remplacements ou non remplacements dans ARIA : il est donc impératif d'adresser les originaux des demandes à l'inspection ASH, qui les transmettra à la division des ressources humaines. Ceci est valable pour tous les enseignants du premier degré, y compris pour ceux qui effectuent leur service dans le second degré.

Je rappelle que toute demande de congé ou d'autorisation d'absence doit obligatoirement être connue de l'inspection SDEI. Je dois pouvoir être en mesure de savoir en temps réel qui s'absente et pour quelle durée.

Concernant les remplacements courts, je demande aux directeurs adjoints de SEGPA la plus grande vigilance lorsqu'ils sollicitent une personne : certains TR se sont présentés pour une journée alors que deux heures de cours étaient prévues. Je leur demande de se reporter, à ce titre, au document en pièce jointe, afin de savoir quand solliciter véritablement un remplaçant.

Nature des absences :

a/ Maladie: Prévenir par téléphone l'inspection SDEI (ou par mail) **et** le directeur ou chef d'établissement le plus tôt possible.

Utiliser le formulaire dédié et transmettre un certificat médical à l'IEN SDEI dans les quarante-huit heures. **Informez impérativement le secrétariat de l'IEN SDEI de la date de reprise du travail.**

b/ Garde d'enfant malade : transmettre le formulaire d'autorisation d'absence en vigueur, avec le justificatif établi par le médecin. Le document à utiliser est téléchargeable sur le site de la DSDEN.

c/ Demande d'autorisation pour convenances personnelles:

- Respecter le délai préconisé par les services académiques pour que les demandes puissent être soumises à avis de l'IEN et transmises au DASEN en temps et heure, si bien sûr elles ne présentent pas de caractère d'urgence.

- Les rendez-vous (médecins, spécialistes, notaires, etc...) doivent être fixés **en dehors des horaires scolaires. Dans la négative, l'autorisation ne sera pas accordée, ou le sera sans traitement.**

- L'accord de l'IEN n'est pas automatique : il appartient donc à chacun de s'assurer auprès du secrétariat que l'autorisation est accordée, ceci avant le départ.

4. Situation de rentrée et documents concernant les temps de scolarisation, les enseignants et les élèves :

Les Directeurs adjoints de SEGPA, les coordonnateurs d'Unité d'Enseignement ou d'Ulis trouveront en annexe, et en fonction de la structure à laquelle ils appartiennent, un certain nombre de documents à renseigner et à me retourner impérativement avant **le 29 septembre**, délai de rigueur.

5. Documents à adresser au secrétariat ASH par les coordonnateurs d'Unité d'Enseignement et les Directeurs adjoints de SEGPA :



Pour la bonne tenue du tableau de bord départemental SDEI et les statistiques afférentes (taux de handicap dans les EGPA par exemple, scolarisation à temps partiel ou à temps plein, scolarisation partagée entre une UE et un établissement scolaire...), **il est indispensable que les données reçues soient identiques à celles que les établissements possèdent**. Dans cette perspective, j'invite les personnes en charge de la communication de celles-ci à renseigner scrupuleusement les documents de rentrée annexés qui les concernent, par spécialité de l'ASH.

Les directeurs adjoints de SEGPA auront à renseigner prochainement les tableaux excel annuels qui recensent les aspects quantitatifs (2021/2022) et qualitatifs (2019/2020) relatifs à la structure qu'ils pilotent. Les renseignements demandés en annexe concernent les professeurs des écoles affectés en SEGPA.

Annexes :

- Document des remplacements courts dans le SDEI.

A retourner impérativement au secrétariat SDEI pour le 29 septembre 2021 :

- Situation de rentrée SEGPA
- Situation de rentrée Ulis collège et LP
- Situation de rentrée ESMS